

L'ECOSOC ADOPTE DES RÉSOLUTIONS ET DÉCISIONS SUR LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ET SUR LA COOPÉRATION RÉGIONALE

Il tient des débats sur ces questions ainsi que sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne et les questions de décolonisation

25 juillet 2011

Le Conseil économique et social a adopté aujourd'hui des résolutions liées aux travaux des Commissions régionales de l'ONU, ainsi que sur l'accréditation des organisations non gouvernementales. Il a en outre tenu des débats sur ces questions, ainsi que sur la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne.

/...

En début de journée, le Conseil a tenu un débat général sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne et sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'ONU. Les délégations suivantes ont participé au débat: République arabe syrienne, Arabie saoudite, Maroc, Sénégal, Égypte, Venezuela et Indonésie. Des décisions sur ces questions seront prises ultérieurement.

/...

Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne et Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Présentation de rapports

/...

M. AMR NOUR, Directeur du Bureau des Commissions régionales à New York, a présenté le rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé. Le rapport résume les mesures prises par Israël qui ont un impact sur la vie économique et sociale du peuple palestinien. La politique de destruction de maisons a été systématique dans les territoires occupés depuis le début de l'occupation. En 2010, au moins 431 maisons ont été détruites laissant plus de 600 personnes sans abris et affectant la vie de plus de 14 000 autres. Depuis 2004 au moins 21 000 palestiniens sont sans abris à cause de cette politique. La nature systématique de cette politique est plus apparente à Jérusalem-Est où 23 millions de mètres carrés ont été annexés par Israël depuis 1968. Il en est de même pour l'extension de colonies dans les territoires palestiniens où la population de colons a augmenté de 68% entre 1997 et 2010. Le rapport examine par ailleurs les autres politiques de dépossession, de discrimination et de violation des droits humains du peuple palestinien, dont les restrictions à la liberté de mouvement. Un palestinien qui voudrait se déplacer au sein de la Cisjordanie rencontre plus de 500 obstacles, a précisé M. Nour. Les conséquences de la construction du mur sont graves et ont imposé des restrictions en matière d'accès aux besoins de base, comme l'accès à l'eau. En outre, l'usage de la force par Israël cause la mort de milliers de personnes dont des enfants. Cette politique est une violation grave de l'article 33 de la Quatrième convention de Genève et touche plus d'un million de personnes, a souligné le responsable. Cela est d'autant plus alarmant que la situation impacte également les enfants. L'an dernier, onze enfants palestiniens ont été tués, dont un enfant de 15 mois, après avoir inhalé des gaz lancés par des gardes israéliens armés et 360 autres ont été blessés, a-t-il ajouté. Malgré les mesures annoncées par Israël en juin 2010 pour alléger le blocus, les paramètres fondamentaux demeurent en place a encore déclaré M. Nour. Les Palestiniens n'ont toujours pas accès à près de 17% du territoire, ni à la mer au-delà de 3 miles nautiques et 15 000 foyers ont été détruits depuis l'opération

«plomb durci». En outre, l'occupation et fermeture des points de passage vers la République arabe syrienne sont un obstacle majeur aux droits des citoyens syriens vivant sous occupation. «Le vent du changement qui balaye le monde arabe ne doit pas échapper à la Palestine», a déclaré M. Nour en conclusion.

Le Conseil est saisi du rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale sur les **répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé** ([A/66/78-E/2011/13](#)) qui souligne que l'occupation israélienne du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, notamment le recours constant par l'armée israélienne à des mesures de détention arbitraire, l'usage excessif de la force, l'expansion des colonies de peuplement, la destruction de biens, la démolition d'habitations, les restrictions à la liberté de circulation, la non-délivrance de permis de construire et la politique de bouclage, continue de faire obstacle à l'existence et au bon fonctionnement des institutions de l'Autorité palestinienne, et d'aggraver la situation économique et sociale des Palestiniens. Entre le 1er février 2010 et le 29 mars 2011, les forces de sécurité israéliennes et les colons israéliens ont tué 98 Palestiniens et en ont blessé 1871. Au cours de la même période, le conflit a fait 5 morts et 82 blessés du côté israélien. Selon des estimations, 6000 Palestiniens, dont 213 enfants et 210 personnes qui font l'objet d'un internement administratif sans inculpation ni jugement étaient détenus à la fin de 2010. En 2010, on a enregistré un plus grand nombre de démolitions qu'au cours de n'importe quelle autre année depuis 2005. Le rapport rend compte de la situation économique et sociale à Jérusalem-Est, dans la bande de Gaza, en Cisjordanie, et dans le Golan syrien occupé.

Le Conseil est en outre saisi du rapport du Secrétaire général sur l'**assistance au peuple palestinien** ([A/66/80-E/2011/111](#)), qui indique notamment que l'Autorité palestinienne a poursuivi la mise en œuvre de son programme biennal de renforcement des institutions d'un futur État palestinien. L'Organisation des Nations Unies a accru son appui à ces efforts et répondu aux besoins humanitaires. Le rapport rend compte des efforts déployés par les organismes des Nations Unies, en coopération avec l'Autorité palestinienne, les donateurs et la société civile, pour venir en aide à la population et aux institutions palestiniennes.

Débat général

M. FAYSAL KHABBAS HAMOUI (République arabe syrienne) a souligné que les citoyens syriens déplacés du Golan syrien attendent de pouvoir retourner chez eux. Un jour, ils le feront, a-t-il insisté. Lors de la tentative de retour de citoyens syriens en mai et juin dernier, les forces israéliennes ont commis l'un des pires massacres, a-t-il dénoncé en augurant que les citoyens légitimes recouvreront leurs droits. Seuls quelques villages ont résisté et sont restés mais ils sont encerclés par des colonies de peuplement israéliennes. D'autre part, par des exactions terroristes constantes, les autorités israéliennes ont défiguré le paysage authentique de la région en faisant fi des conventions et des règles internationales. Des campagnes de détention et d'attaques contre les paysans et les travailleurs sont devenues le quotidien des populations arabes. Le dernier cas est celui de l'étudiant Tayeb Khaled Chalal que les autorités israéliennes ont empêché de retourner chez lui à la fin de ses études. La crédibilité des Nations Unies, avec tous leurs organes, est remise en cause car l'Organisation n'est pas arrivée à faire entendre raison à Israël. Pis encore, a-t-il dénoncé, certains pays au sein des Nations Unies veillent à ce qu'Israël ait encore des appuis. Il a ensuite exhorté à appuyer le projet de résolution soumis au Conseil sur la question.

M. YASSER HASSAN IBRAHIM (Égypte) a constaté que le Conseil continue d'examiner les politiques coloniales israéliennes plutôt que de discuter des façons d'améliorer les conditions de vie des populations arabes occupées. Le blocus et la politique israélienne qui consiste à saisir les territoires palestiniens se poursuivent, a-t-il souligné. L'orateur a évoqué le rapport de 2011 du Haut Commissariat pour les réfugiés, qui indique que plus de 500 000 Palestiniens vivent dans des camps en Cisjordanie et que deux millions de Palestiniens vivent dans la pauvreté et le chômage. Israël continue de construire des postes de contrôle ainsi que le mur, empêchant les Palestiniens de se rendre à leur travail. Plus de 155 000 Palestiniens vivant à Jérusalem subissent d'importantes

restrictions en matière d'accès aux soins. Le rapport indique que les plans d'aménagement du territoire urbain à Jérusalem se font au profit des populations juives et au détriment des Palestiniens. Le blocus doit s'achever et toutes les politiques contraires au droit international doivent cesser, a-t-il affirmé. Dans le Golan syrien, Israël continue de recourir à des pratiques injustes qui détruisent les modes de vie économique et social de la population. Israël mène une politique visant à étendre les territoires dans les terres les plus prospères. Le Représentant a appelé Israël au retrait du Golan syrien et au respect de la légitimité internationale.

M. AHMED SULEIMAN IBRAHIM ALAQUIL (Arabie saoudite) a salué la qualité du rapport soumis sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne et déplore qu'Israël persiste à imposer des sanctions collectives ainsi qu'un blocus économique inhumain qui ne font que détériorer la situation économique et sociale des Palestiniens qui résistent avec bravoure contre la pauvreté, le chômage forcé et la dégradation des conditions de vie dans les territoires arabes occupés depuis 1967. Il a fustigé la politique de destruction et de dégradation des ressources et a sollicité une nouvelle assistance en faveur du peuple palestinien. Les Palestiniens ont le droit légitime à créer un État indépendant. Le nombre croissant de colonies est motif de préoccupation, en particulier à Jérusalem-Est; leur but est de modifier la configuration géographique et démographique du territoire visant à remplacer les Arabes par des Israéliens. La politique expansionniste aggrave la situation sur le terrain et ne fait que retarder la création d'un État Palestinien. Le représentant saoudien a appelé à mettre un terme à toutes les violations des droits de la population des territoires arabes occupés.

M. MOUSSA BOCAR LY (Sénégal) a déploré que le rapport ne développe pas le rôle du Quatuor sur la résolution de l'occupation israélienne même s'il éclaire sur les conditions de vie des Palestiniens. La situation décrite souligne l'importance d'un secteur privé face à la dépendance de l'autorité palestinienne à l'égard de l'aide internationale, a ajouté le représentant. Il a en outre déclaré que la construction de mur qui fait plus de 900 km et qui en est à 62% de sa construction est une violation du droit international. De plus, ce rapport ne dit rien sur le rôle des procédures spéciales des Nations Unies. Le représentant a ensuite cité un rapport de la Banque mondiale, qui considère que l'autorité palestinienne a dépassé le seuil qui rend un État fonctionnel, tout en déplorant que l'occupation et les politiques de blocage et de restrictions continuent de nuire à l'établissement d'un État palestinien. Le Sénégal, qui est participe activement aux mécanismes de Nations Unies dédiés aux droits des peuples palestinien, appelle à la création d'un État palestinien libre et indépendant, avec pour capitale Jérusalem-Est et vivant en paix avec Israël.

M. EDGARDO TORO CARREÑO (Venezuela) s'est félicité de la présentation des rapports sur la situation du peuple palestinien. De très nombreuses restrictions frappent la population palestinienne et la puissance occupante continue de bafouer le droit international, a-t-il indiqué. En outre, le rapport du Secrétaire général souligne que la fermeture des points de passage vers la République arabe syrienne est un obstacle à la normalisation du tissu social du Golan. Le représentant a condamné le blocus israélien à Gaza et dans les autres territoires arabes occupés, qui constitue une punition collective. Insistant sur le besoin de trouver une paix juste et durable fondée sur le droit international, le représentant a appelé à mettre un terme à l'occupation et à créer un État palestinien indépendant. Il est de la responsabilité de la communauté internationale d'imposer à Israël le respect de ses obligations internationales, a-t-il souligné.

M. OMAR HILALE (Maroc) a dénoncé la politique israélienne dans les territoires occupés et cité le rapport du Secrétaire général dans lequel il décrit le degré de souffrance et les conditions de vie très difficiles du peuple palestinien. En dépit de l'ouverture partielle du blocus de Gaza pour l'entrée des marchandises, cela n'est pas suffisant, a souligné le représentant marocain, qui a exigé la levée totale du blocus. Il ne sera pas possible d'améliorer le sort du peuple palestinien et des conditions de vie sans un retour total à la normale, suivi d'une reconstruction, d'une stratégie commerciale, et de l'amélioration des capacités économiques et de développement, a-t-il estimé. Cela ne peut se faire sans le respect du droit fondamental du peuple palestinien à créer un État indépendant de Palestine qui pourra vivre dans la paix et la sécurité aux côtés d'Israël. À cet égard, il faudra trouver une solution fondée sur une assise très ferme d'un État palestinien, a conclu le représentant du Maroc.

M. YUSRA KHAN (Indonésie) ... Portant son attention sur la situation dans les territoires occupés, le représentant indonésien a déclaré que les Israéliens violent de façon répétée le droit international et les Palestiniens continuent de souffrir de cette situation. Pour autant, ce problème ne sera pas résolu tant que le problème principal - c'est-à-dire l'occupation - ne sera pas réglé. Dans ce contexte, la délégation indonésienne félicite des efforts faits par certain pays en vue de reconnaître un État palestinien. Il y a deux mois à Bali, le mouvement des non alignés ainsi que l'organisation de la Conférence Islamique se sont engagés à soutenir la création d'un État palestinien sur la base des frontières de 1967, a-t-il ajouté. Pour autant, ne nous faisons pas d'illusions, a ajouté le représentant, les questions concernant les frontières et les réfugiés ne seront pas facilement réglées. Mais cela ne le sera que si Israël commence par traiter les Palestiniens avec humanité, a encore déclaré le représentant.

Présentation de projets de résolution

M. MARCELO SUAREZ SALVIA (Argentine au nom du Groupe des 77 et de la Chine) a informé le Conseil que le groupe avait soumis un projet de résolution pour les «répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé». Cette résolution a été présentée vendredi et sera disponible pour les membres du Conseil très prochainement.

/...

Ce document est destiné à l'information; il ne constitue pas un document officiel

ECOSOC11/024F